



LE MOT DU MAIRE

Nous l'attendions avec impatience, elle arrive à grands pas. Je veux parler de notre incontournable Fête des Laboureurs qui mettra à l'honneur cette année Valérie et Richard PEYSSON. Un déroulement des festivités que vous connaissez par cœur et dont vous trouverez le détail en dernière de couverture.

Notre village débutera donc le mois de mars sous le signe de la fête, comme on aime tant la faire à JAILLANS. Un temps pour mettre en sourdine l'agitation ambiante et se retrouver dans cet esprit quelque peu familial où l'on apprécie de pouvoir laisser tomber nos masques pour quelques jours.

Nous enchaînerons le vendredi 8 mars avec un concert exceptionnel, sur réservation, au dancing de LA JAILLE qui accueillera le célèbre groupe des GOLDMEN qui reprennent les chansons de Jean-Jacques GOLDMAN.

Et le 23 mars nous irons au théâtre pour une pièce, *Légère en août*, à l'issue de laquelle aura lieu un échange-débat.

Je vous invite aussi à réserver vos places dès à présent pour le concert du 24 mai qui sera donné à l'église de JAILLANS avec Samuel CATTIAU, contre-ténor, Quentin DUJARDIN, guitare, et Matthieu SAGLIO, violoncelle.

Et comme le gouvernement nous invite à le faire, les communes d'HOSTUN, EYMEUX, la BAUME D'HOSTUN et JAILLANS organiseront un débat le jeudi 7 mars à la salle des fêtes d'HOSTUN à 18h30. J'espère que nous vous y retrouverons nombreux

Le mois d'avril verra les jeunes conseillers juniors partir à la découverte des monuments parisiens et notamment du Palais du Luxembourg et de l'Assemblée Nationale. Un temps d'échange sera organisé dans les semaines qui suivront leur retour pour partager avec vous les nombreuses découvertes qu'ils auront pu faire et leurs impressions.

Je vous laisse le soin de noter ces rendez-vous dans vos agendas et vous souhaite de partager autant de bons moments que vous en aurez envie !

Au plaisir de vous retrouver.

Bien à vous

Votre maire,

Isabelle ROBERT.



VALÉRIE ET RICHARD PEYSSON

Fin janvier j'ai reçu avec plaisir Valérie et Richard PEYSSON, nos Présidents 2019 de la Fête des Laboureurs. Un peu de retenue au départ car il y a tant de choses à dire qu'on ne sait pas par quoi commencer !

Pour ceux et celles qui ne connaîtraient pas le couple présidentiel :

Elle : 42 ans et demi.

Travaille à la mairie de MOURS et habite à JAILLANS depuis 20 ans.

Lui : 45 ans le 1^{er} mars..... (Vous savez ce qu'il vous reste à faire....)

Chauffeur de camion-grues.

Sa passion : la chasse. Il se décrit comme un passionné de chasse et de chiens voire « un drogué » selon son épouse.

Il aime beaucoup son village (on se posait justement la question) et n'envisage pas de vivre ailleurs qu'ici : « aller ailleurs c'est pas possible ! »

N'oublions pas leurs deux enfants, Perrine, 16 ans et demi et Eliote, 9 ans qui seront eux aussi mis à l'honneur.

Permanence
de M^{me} Le Maire
Sur rendez-vous
Mar. 14h à 18h
Sam. 9h à 12h

- **Alors Valérie et Richard, dans quel état d'esprit êtes-vous au 29 janvier ?**

Plutôt sereins car « tout est sous contrôle » et surtout depuis qu'on a trouvé nos Dauphins ! Car il faut bien l'avouer, la peur de ne pas en trouver, et donc de ne pas pouvoir transmettre la fête, représente le plus gros stress en tant que Présidents ».

Et puisque nous parlons de stress, il faut bien reconnaître que quelques difficultés surmontées depuis, n'ont pas facilité la tâche de nos Présidents. En effet, ils ont dû faire face à plusieurs impondérables. Tout d'abord le problème de salles, puisque le Patronage devenu mairie pour quelques mois les a contraints de trouver un autre lieu pour la confection des bugnes.

Puis ce fut le problème de la pâte à bugnes (plus de boulangerie, plus de pâte).

Puis ce fut l'horaire de la messe qui a dû être avancé à 9 heures. En l'absence du Père GINEYS souffrant il a fallu « se plier » aux exigences de la paroisse.

Et pour finir un problème de photographe puisque Maryvonne et Narcisse ont hélas quitté la commune.

- **Faisons un petit retour en arrière si vous le voulez bien.**

Racontez-nous comment vous avez vécu ce moment où vous avez été désignés Dauphins en 2015 ?

Nous n'avons pas hésité une seconde, nous avons accepté de suite, parce que dans l'équipe présidentielle nous retrouvions tous nos amis. Et puis c'est très enrichissant sur un plan relationnel. Pendant 4 mois chaque année depuis notre nomination, tous les dimanches, du 2^{ème} week-end de janvier au 1^{er} week-end de mai, nous allons rencontrer les Comités de Fêtes des communes voisines.

- **Avez-vous des attentes particulières pour cette fête ?**

Que nous puissions recevoir chez nous le dimanche ! Autrement dit que le temps soit suffisamment clément pour qu'il n'y ait pas de repli à la salle des fêtes.

- **La famille PEYSSON étant particulièrement nombreuse, je présume que la salle des fêtes affichera complet le jour du Banquet ?**

En effet, si on ne parle que de famille, nous serons 120.....contre une vingtaine du côté de Valérie.

Et Richard de rajouter qu'il est particulièrement heureux de pouvoir partager tout cela depuis deux ans avec son frère Stéphane qui sera Président à son tour l'année prochaine !

Et bien merci à vous deux chers Valérie et Richard d'avoir accepté de vous livrer et de nous mettre ainsi en appétit ! Je vous adresse tous mes encouragements et vous souhaite la plus belle fête possible !

LA JAILLE N°24 Février 2019

Un merci tout particulier au Comité des Fêtes qui est à vos côtés et sur lequel vous pouvez compter !

Vive la Fête des Laboureurs !
Vive Jaillans !

Isabelle ROBERT



Accueil groupe folklorique Jaillans 2019



En 2019, la commune de Jaillans, accueillera un groupe folklorique du 1er au 14 juillet 2019.

Kaipeka o te kaikanana est un groupe de danse marquisien (Polynésie Française). Il est composé de 33 personnes et nous allons manquer de familles d'accueil. Nous recherchons donc des familles pour héberger, pendant une ou deux semaines, 2 personnes par famille. Si vous êtes intéressés, merci de contacter Bernard MESTRE au 06 07 09 06 94 ou au 04 75 48 85 39.

Nous comptons sur le sens de l'hospitalité jaillanaise. Merci d'avance.



Horaires d'ouverture au public du secrétariat

MAIRIE

04 75 48 83 99

mairie.jaillans@wanadoo.fr

www.jaillans.fr

Horaires d'ouverture

Lun. : 13h30 à 17h

Mar : 14 h à 17 h

Mer. : 9h à 12h

Jeu. : 9h à 12h30

Ven. : 13h à 16h

Sam. : 9 h à 12 h

(1^{er} sam. de chaque mois)

Nous vous rappelons que pendant la durée des travaux, le secrétariat de la mairie a été déplacé, salle du patronage

Inscriptions sur liste électorale

Pour pouvoir voter sur la commune, il faut être inscrit sur les listes électorales de celle-ci.

Les pièces à produire pour l'inscription sont :

- **Pour justifier de votre identité :** Carte nationale d'Identité ou passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription. Si le nom marital ne figure pas sur ces pièces fournir le livret de famille.

- **Pour justifier de votre domicile :** quittance de loyer, d'électricité ou de téléphone fixe, avis d'imposition (tous les documents doivent avoir été établis depuis moins de 3 mois). Si le nom porté sur ce justificatif est différent du vôtre, vous devez fournir une attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge et la copie de sa carte nationale d'identité.

Les citoyens de l'Union Européenne résidant en France et inscrits sur la liste électorale de la commune de domicile peuvent participer aux élections municipales et européennes. Pour exercer ce droit de vote, il doit être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge (18 ans) et de capacité juridiques

Pour les jeunes Jaillanais de 18 ans ayant fait leur démarche de recensement militaire dans les 3 mois suivant leurs 16 ans et n'ayant pas déménagé depuis, l'inscription est automatique. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription.....), vous devez prendre l'initiative de la demande.

L'inscription ou le changement d'adresse doit intervenir jusqu'à 6 semaines avant le scrutin, soit jusqu'au 31/03/2019 pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 26 mai 2019.

Tout changement d'adresse doit être signalé en mairie afin de permettre à l'électeur de recevoir sa nouvelle carte électorale.

Des pièces justificatives précisées sur le formulaire doivent obligatoirement être jointes à la demande.

Dans le cadre de la réforme de la révision de la liste électorale et la mise en place du Répertoire Electoral Unique, une commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale a été mise en place sur la commune de JAILLANS.

Par arrêté n° 2019010-0004 du 10 janvier 2019, le préfet a désigné les membres de la commission de contrôle de la commune.



Elle est composée de M. Pierre-Olivier MACHON (conseiller municipal) de Mme Maryse GUTIERREZ (déléguée de l'administration) et de Mme Danielle MESTRE (déléguée du Tribunal de Grande Instance).



Recensement citoyen : Journée Défense et Citoyenneté

Tout jeune français, ayant atteint l'âge **de 16 ans et 1 jour**, les filles comme les garçons, doit obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics notamment.

Les pièces à fournir :

- Carte nationale d'identité,
- Livret de famille de vos parents ou le cas échéant d'un justificatif de nationalité française.

Si les parents du jeune recensé sont tous les deux nés à l'étranger, il doit justifier de sa nationalité au moyen d'un certificat de nationalité française ou d'un décret de naturalisation.

Une attestation de recensement vous sera remise.

Si vous avez omis de vous faire recenser à vos 16 ans et que vous avez moins de 25 ans vous pouvez vous présenter en mairie, à tout moment, pour régulariser votre situation.



Divagation chats et chiens

La mairie est saisie très régulièrement de plaintes concernant la divagation des chiens et des chats. **Nous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens et chats.**

Les propriétaires sont responsables des accidents de toute nature que peuvent causer leurs animaux.

La notion d'animal errant ou en état de divagation :

Cette notion est appréhendée différemment selon qu'il s'agit d'un chien, d'un chat ou d'un animal appartenant à une autre espèce.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La loi ne donne pas de définition de l'état d'errance ou de divagation pour les autres espèces animales. Toutefois, la jurisprudence considère en général qu'un animal, qui n'est pas un chien ou un chat, est considéré comme errant ou en état de divagation dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique. Un troupeau de moutons pacageant sur les terrains d'autrui a ainsi pu être considéré comme étant en état de divagation (CE, 10 avril 1996, *Consorts Falquet*).

De même, les aboiements ininterrompus et répétitifs de chiens, peuvent être gênants pour le voisinage. Dans un souci de tranquillité publique, il est demandé aux propriétaires d'animaux, de veiller à ce que ceux-ci ne soient pas trop « bruyants ».



En octobre 2018, le Département de la Drôme a lancé une démarche d'attractivité visant à mettre en valeur l'ensemble des territoires drômois.

Première étape de la démarche, la réalisation d'un portrait de territoire destiné à mieux appréhender nos atouts, nos faiblesses, et surtout à construire un plan d'action efficace et pertinent pour renforcer l'attractivité de la Drôme, promouvoir ses talents, en attirer de nouveaux, et rayonner bien au-delà de nos frontières.

La réussite de cette démarche passe par l'implication de chacune et chacun d'entre nous, habitants, acteurs institutionnels, économiques, associatifs et civils, visiteurs. Le Département souhaite donner la parole à l'ensemble des Drômois à travers une grande consultation publique.

Consultation accessible en ligne à l'adresse : ladome.fr/consultation.

Opération compostage

Depuis de nombreuses années, l'Agglo propose à ses habitants, en partenariat avec le SYTRAD, d'acquérir un composteur individuel au prix de 30 €. Pour dynamiser cette pratique, une aide exceptionnelle de 15 € est mise en place pour les habitants qui achèteront un composteur auprès des services de l'Agglo.



**Vente de composteurs
le 20 mars de 14h à 16h30,
Place Granet à JAILLANS**

Conditions de vente.

Cette vente se déroulera sur inscription préalable, le vendredi 15 mars au plus tard,

par téléphone au 04 75 81 30 48 ou par courriel à dechets@valenceromansagglo.fr

Cette offre est limitée à un composteur par foyer. Le paiement de 30 € s'effectuera uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public. Il vous sera également demandé de vous munir d'un justificatif de domicile et d'un RIB pour permettre à l'Agglo d'effectuer le virement de l'aide de 15€ sur votre compte



Flash infos

Nous avons l'immense plaisir de vous faire part de la naissance d'une nouvelle association sur la commune de JAILLANS.

QUE JAILLANS SCENE !

Ateliers et créations théâtrales.

Pour tout renseignement : D. MUNIER au 06 85 20 29 06



VALENCE ROMANS AGGLO - CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

Vous avez un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement ?

Afin d'améliorer la qualité de votre projet, Valence Romans Agglo vous propose les conseils gratuits, neutres et personnalisés d'un architecte paysager

Les permanences sont gratuites et accessibles uniquement sur rendez-vous :

- **A Romans sur Isère, au 13-15 rue Réaumur, un lundi sur deux.**

A Valence, 9 rue Cujas, un mardi sur deux.

Afin que l'architecte puisse vous aider, munissez-vous d'un maximum de documents (plan de cadastre, relevé de bâtiment, certificat d'urbanisme, cahier des charges du lotissement, croquis, photos...).

Avec ce service, l'enjeu pour l'Agglo est d'améliorer la qualité de l'architecture et des paysages du territoire. Tous les projets visibles depuis l'espace public sont concernés :

- l'aménagement de terrains à lotir : implantation, exposition, intégration au site...
- la construction, l'extension ou la surélévation d'un bâtiment d'habitation ou d'activité professionnelle ;
- la rénovation de façade, la création d'ouverture ;
- l'installation de clôture, de haies, en limite de terrain.

Prises de rendez-vous

Noëlle MALOSSANNE / 04 69 64 70 49
noelle.malossanne@valenceromansagglo.fr



Permanence du service social

Depuis avril 2007, trois assistantes sociales du département de la Drôme interviennent sur le secteur d'HOSTUN et des communes avoisinantes.

Il s'agit de Mmes Bonnet Myriam, ARNAUD Florence, BONNET Marie-Thérèse. Elles peuvent vous recevoir soit :

Sur rendez-vous au Centre médico-social – 12 rue du Cheval Blanc 26300 Bourg de Péage – tél 04 75 70 88 30

En permanence, sans rendez-vous, en mairie d'Hostun, le 4^{ème} jeudi de chaque mois, de 9 h à 10 h 30.



ALERTE VIGIDEL



Des cybercriminels envoient en ce moment un message en français intitulé « **Ceci concerne la question de votre sécurité** » avec votre propre adresse mail en vous disant qu'ils ont pris le contrôle de votre ordinateur et de votre webcam et vous demandent une rançon pour ne pas publier des informations compromettantes vous concernant, à vos proches.

Depuis l'été 2018, de très nombreuses vagues de messages de tentatives d'arnaque au chantage à la webcam prétendue piratée ont été recensées.

En janvier 2019, Cybermalveillance.gouv.fr a constaté une forte recrudescence de ces campagnes d'arnaques. Elles ciblent les utilisateurs francophones. Voici un exemple de ce type de message ci-dessous ;

----- Message transféré -----

Sujet : Ceci concerne la question de votre sécurité.

Date : Fri, 01 fév 2019 05:12:34 +0600

De : Mon@mail.fr

Pour : Mon@mail.fr

Vous ne me connaissez pas et vous vous demandez probablement pourquoi vous recevez ce mail, non ?
Je suis un hacker qui a piraté vos appareils il y a quelques mois.
Je vous ai envoyé un e-mail depuis VOTRE compte piraté.
J'ai mis en place un virus sur le site pour adulte (porno) et devinez quoi, vous avez visité ce site pour vous amuser (vous savez ce que je veux dire).
Pendant que vous regardiez des vidéos, votre navigateur internet a commencé à fonctionner comme un RDP (contrôle à distance) ayant un keylogger, ce qui m'a donné l'accès à votre écran et votre webcam.
Après cela, mon logiciel a obtenu tous vos contacts et fichiers.

Vous avez entré vos mots de passes sur les sites que vous avez visités, et je les ai interceptés.

Bien sûr, vous pouvez les modifier, ou alors vous les avez déjà changés.
Mais ça n'a pas d'importance, mon virus l'a mis à jour à chaque fois.

Qu'ai-je fait ?

J'ai créé une vidéo en double écran. La 1ère partie montre la vidéo que vous regardiez (vous avez de bons goûts ahahah...), et la deuxième partie montre votre webcam.
N'essayez pas de trouver et de détruire mon virus ! (Toutes vos données sont déjà téléchargées vers un serveur distant)

- N'essayez pas d'entrer en contact avec moi
- Les antivirus ou services de sécurité;

Formater votre disque ou détruire l'ordinateur ne vous aidera pas non plus, puisque vos données se trouvent déjà sur un serveur distant.

Je vous garantis que je ne vous dérangerai plus après votre paiement, car vous n'êtes pas ma seule victime. C'est le code d'honneur des hackers.

Ne m'en voulez pas, chacun son travail.
Vous voulez savoir ce que vous pouvez faire ?

Eh bien, à mon avis, 520 EURO est un juste prix pour notre petit secret. Vous effectuerez le paiement par Bitcoin (si vous ne connaissez pas, recherchez "comment acheter des Bitcoins" sur Google).

L'adresse de mon portefeuille Bitcoin:

Nos conseils demeurent les mêmes !

Ne paniquez pas,
Ne répondez pas
Ne payez pas

Conservez les preuves

Changez le mot de passe de l'adresse mail concernée partout où vous l'utilisez et utilisez un mot de passe solide

Signalez cette tentative d'escroquerie sur <https://www.internet-signalement.gouv.fr/>

Si vous avez payé la rançon :

Contactez votre banque pour essayer de faire annuler la transaction,

Déposez plainte en fournissant toutes les preuves en votre possession ;

Retrouvez toutes les explications et conseils détaillés sur

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/nos-articles/chantage-a-la-webcam-pretendue-piratee/>



Major Christophe AUGUSTE

Référent Sécurité en prévention situationnelle et en vidéoprotection

Groupeement de gendarmerie de la Drôme

2 Avenue de la Mame - 26000 VALENCE

Tél : 04.75.82.56.66 / 06.24.62.38.36

christophe.auguste@gendarmerie.interieur.gouv.fr

referent-securite-gzd26@gendarmerie.interieur.gouv.fr

GRAND DÉBAT

JEUDI 7 MARS A 18h30

Salle des fêtes d'HOSTUN

Organisé par les communes
D'EYMEUX, LA BAUME D'HOSTUN, JAILLANS et
HOSTUN

2 thèmes principaux seront abordés :

- L'organisation de l'État et des services publics
- La transition écologique

Participation sur inscription avant le
mardi 5 mars à la mairie de Jaillans
04 75 47 76 54 et mairie.jaillans@wanadoo.fr



Bibliothèque d'HOSTUN 26 avenue des Marronniers

Bébés lecteurs de 10 à 11 h-

Animation libre et gratuite pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte

Mercredi 13 mars

Mercredi 10 avril

Mercredi 12 juin



Appartements à louer

HABITAT DAUPHINOIS

• **Appartement 1** : rez de chaussée, Type 2, d'une superficie de 58,75 m², 1 jardin, loyer charges comprises 377,25 € au 29/01/2019.

• **Appartement 2** : R+1, Type 4, d'une superficie de 98,70 m², loyer charges comprises 562,26€ au 29/01/2019.

Chauffage : gaz en cuve

Appartement avec parking

Provisions pour charges : Taxe d'ordures ménagères, entretien de la chaudière.

Date prévisionnelle de livraison : fin Juillet 2019.

Les personnes intéressées sont priées de prendre contact avec la mairie avant le 15 mars ou avec le service locatif Habitat Dauphinois 10 Bd de la République 07100 ANNONAY

COMMUNE DE JAILLANS

Appartement 2^{ème} étage de la Cure

L'appartement situé au dernier étage de la Cure sera disponible au 1^{er} juin 2019

Loyer 421.63 € au 1^{er} janvier 2019

Surface de 75 m² env. il est composé de :

1 cuisine ouverte sur salon, 2 chambres, 1 salle de bain, 1 WC, 1 cave.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser en Mairie.

Attention : le loyer est révisé au 1^{er} juillet de chaque année. (Peu importe la date d'entrée dans le logement).



COMMUNIQUE DE PRESSE

INDEMNISATION DES ARBORICULTEURS VICTIMES DU GEL 2018 OUVERTURE DE LA PHASE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Par arrêté ministériel du 21 décembre 2018, sont considérés comme présentant le caractère de calamité agricole les dommages dus au gel du 26 au 28 février 2018 pour les pertes de récolte sur abricots et prunes dans les communes suivantes: EYMEUX, JAILLANS....,

La phase de dépôt des dossiers est ouverte à compter du lundi 25 février au jeudi 21 mars 2019 inclus

Les demandes d'indemnisation doivent se faire par le biais de la télé procédure en ligne TélécALAM en se connectant à l'adresse suivante : <https://identification.agriculture.gouv.fr/login?service=https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/calamnat-usager/> ou par le site du Ministère de l'Agriculture <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/demander-une-aidepac/article/demander-une-indemnisation>. En cas d'impossibilité de connexion à la télé procédure, vous pouvez déposer un dossier papier.

Attention : pour accéder au site TélécAlam, les arboriculteurs doivent avoir un code TélécPac. Dans le cas contraire, ils devront s'inscrire sur le site internet https://usager.agriculture.gouv.fr/inscription_usager/ pour obtenir un code d'activation. Celui-ci est transmis par voie postale dans un délai de sept jours après la demande.

Les arboriculteurs sont donc invités à entreprendre les démarches d'indemnisation au plus vite car la phase de dépôt est limitée à un mois.

Comment télédéclarer :

La démarche est simple, elle consiste à fournir un certain nombre de chiffres caractérisant l'exploitation. Avant de commencer votre télédéclaration, vous devez rassembler les pièces suivantes :

- n° Pacage,
- Code TélécPac,
- n° SIRET (c'est votre identifiant),
- assolement qui doit être celui de votre déclaration PAC 2018,
- l'inventaire verger 2018,
- les effectifs animaux au 26 février 2018 le cas échéant,
- l'assurance multirisque (justificatif contrat en pdf, avec mention contact gestionnaire, type),
- RIB,
- mot de passe TélécAlam si vous en disposez.

Les documents suivants sont à votre disposition pour vous aider dans votre démarche :

- Aide à la création d'un compte et à la télédéclaration Ils sont consultables sur le site de la préfecture de la Drôme à l'adresse suivante : <http://www.drome.gouv.fr/aides-conjoncturelles-r774.html>

Une fois la télédéclaration terminée transmettre à la DDT :

- une attestation comptable des quantités commercialisées,
- l'inventaire verger et l'annexe 2,
- un RIB

En cas de difficultés, la DDT vous propose une aide les lundi matin, mardi toute la journée, mercredi après-midi et jeudi matin aux heures suivantes : matin de 9h à 12h, l'après-midi de 13h à 17h :

Clotilde HENRIOUX : 04 81 66 80 50 Alexandre POMIER : 04 81 66 80 25 et par messagerie à l'adresse :

ddt-calam@drome.gouv.fr



Conseillers municipaux : Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT, Philippe AROD, Gérard SERRADURA, Céline ACTON, Myriam PEYSSON, Jacques DILLMANN, Patrice CLAVASON, Mathieu DUMONT, Régine ROIBET, Christophe VALLA, Pierre-Olivier MACHON, Annick VINCENT, Virginie VIGNON, Alain BONNET.
Extraits des comptes rendus des Conseils municipaux

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Absents excusés : Christophe VALLA donne pouvoir à Pierre-Olivier MACHON.

Céline ACTON donne pouvoir à Philippe AROD

Secrétaire de séance- Myriam PEYSSON

Madame Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier compte rendu du 12 novembre 2018.

Aucune remarque n'étant prononcée, le compte rendu est donc approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux.

L'ordre du jour peut donc être abordé.

ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE ONYX ARA

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de la société ONYX AUVERGNE RHÔNE-ALPES (Onyx ARA- Véolia) en vue d'obtenir l'autorisation d'extension d'un site de stockage de déchets non dangereux situé sur la commune de CHATUZANGE LE GOUBET, PAPELISSIER, 810 chemin des Taillandiers.

Où l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré, par 14 voix contre et une abstention

DECIDE de ne pas donner une suite favorable à ce dossier.

ADHESION AU CDG 26 POUR LE SERVICE RGPD

Le CDG (Centre de Gestion) est désigné comme délégué à la protection des données RGPD (Règlementation Générale de Protection des Données). Un attaché de conservation du patrimoine est affecté à temps non complet à la collectivité pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2021.

Le nombre de journées d'intervention est fixé à 3 en 2019, 2 en 2020 et 1 en 2021.

Où l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et légalement représentés.

- **DECIDE de signer la convention de mutualisation avec le CDG 26**

- **PRENDRE ET SIGNER tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.**

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Certains éléments demandent à être approfondis. Demande d'autorisation pour faire réaliser par un prestataire le contrôle des poteaux incendie. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés

AUTORISE Mme le Maire à rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie.

- **A S'ASSURER que chaque Point d'Eau Incendie (PEI) sous pression possède un débit ou volume adapté selon le risque (courant ou particulier) tous les 3 ans ;**
- **A FAIRE REALISER, par un prestataire externe les contrôles techniques annuels pour les PEI sous pression, publics et privés.**

AUGMENTATION DES LOYERS AU 1^{ER} JANVIER 2019

Augmentation des loyers au 1^{er} janvier 2019 selon l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2018 et 2^{ème} trimestre 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés :

Indexation sur la réglementation des loyers : + 1.25% au 1^{er} janvier 2019

MARCHÉ DU DIMANCHE MATIN PLACE GRANET

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés :

AUTORISE M. Grégory VIAL à installer un étal pour la vente de produits locaux sur la place Granet le dimanche matin.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR INSTALLATION VIDEO PROTECTION

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que deux entreprises ont été consultées pour la mise en place de vidéo protection sur la commune de JAILLANS.

Plusieurs réunions ont eu lieu sur site.

Après consultation des dossiers, Mme le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés

- **DECIDE de choisir l'entreprise Vol Feu, sise à Romans sur Isère,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer le devis et tout document se rapportant à ce dossier,**
 - **DIT que ces travaux sont prévus au budget 2019.**



DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE MISE EN ETAT D'UN TERRAIN DE TENNIS ET D'UN PLATEAU MULTISPORT

Mme le Maire informe le Conseil Municipal, que 2 entreprises ont été consultées pour la remise en état du terrain de tennis et du plateau sportif situé à côté de la salle des fêtes.

Plusieurs réunions ont eu lieu sur site.

Mme le Maire propose de solliciter :

Le Département au titre de la dotation cantonale patrimoine 2019

Le financement de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Le financement de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) **ou DSIL** (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Le montant approximatif s'élève à 13 681,09 € HT soit 16 417.31 € TTC

Où l'exposé de Mme le maire

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés,

Décide de solliciter le Département, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat pour l'obtention de subventions dans le cadre de la remise en état du terrain de tennis et du plateau multisport.



QUESTIONS DIVERSES

➤ **Festivités folkloriques 2019-** Le groupe des Îles Marquises (Polynésie Française) l'ensemble KAIPEKA O TE KAIKAIANA sera à JAILLANS du 1^{er} au 14 juillet. Ce groupe est composé de 33 personnes. Nous allons manquer de familles d'accueil pour les héberger. Nous recherchons donc des familles intéressées susceptibles d'accueillir 2 danseurs/danseuses pendant une semaine ou la totalité du séjour. Si vous êtes intéressés, veuillez contacter rapidement Danielle et Bernard MESTRE au 06 07 09 06 94 ou au 04 75 48 85 39

Proposition de bourse d'échange fèves des rois- L'ensemble du conseil municipal est d'accord sous réserve que ce projet puisse être porté par une **association**

➤ **Syndicat Intercommunal de l'Ecancière** - Virginie VIGNON fait le compte rendu de la réunion extraordinaire. Les employés communaux se chargeront de l'évacuation des poubelles le jour où ils se rendent à l'école maternelle pour divers travaux. Les ATSEM prendront la relève en fin de semaine sous réserve d'avoir une « charrette » pour le transport et une veste de travail.

➤ **Extension mairie** - signature devis stores électriques.

➤ **Vidéo surveillance** - signature devis.

➤ **Participation citoyenne** - Tous les quartiers ont trouvé un référent. Une réunion d'information à leur intention est prévue avec la gendarmerie le 16/01/19.

➤ **La Bastide-** un futur acquéreur s'est présenté en mairie.

➤ **Dancing de la Jaille** - M. Fred MEYSONNAT est venu présenter plusieurs projets dont le Pass à 5€ pour les habitants de JAILLANS afin de donner l'envie à ces derniers de venir danser.

➤ **Eclairage public** - M. Gérard SERRADURA fait le compte rendu des différents échanges.

Un logiciel de maintenance, de demandes de dépannage et de suivi de ces travaux est en cours. Une formation sur ce logiciel va être effectuée auprès des agents ou élus désignés par la mairie.

Pour la rénovation énergétique de la mairie, la subvention du SDED s'élève à 11 175 €

Concert Eglise-Résonance- Un récital se tiendra au sein de l'Eglise de jaillans le vendredi 24 mai 2019 au soir.



EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2019

Absents excusés : Christophe VALLA donne pouvoir à Pierre-Olivier MACHON

Patrice CLAVASON donne pouvoir à Isabelle ROBERT

Virginie VIGNON donne pouvoir à Jean-Noël FOURNAT

Secrétaire de séance Philippe AROD

Début de séance à 19h00

Madame Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier compte rendu du 17 décembre 2018.

Aucune remarque n'étant prononcée, le compte rendu est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux



CONSULTATION SUR LE PROJET « SAGE »

Le SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux-Bas Dauphin Plaine de Valence- est la feuille de route pour la gestion des ressources en eau de notre territoire.

Après plusieurs années de travail, le projet SAGE a été adopté le 18 décembre dernier par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit des élus, des usagers de l'eau et les services de l'Etat.

Les dernières étapes de son élaboration sont la consultation des collectivités et des chambres consulaires suivie d'une enquête publique.

La contribution des élus reste importante et leurs avis sont demandés dans un délai de 4 mois à compter du 27/12/2018.

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal du projet « SAGE » et de l'adhésion unanime des élus de la CLE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés,

APPROUVE le projet « SAGE »

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA POSE DE 3 POTEAUX INCENDIE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le SIERS a été consulté pour l'estimation de la pose de 3 poteaux incendie sur la commune, **Chemin du Prieuré, Route de Serne et Chemin des Vernets.**

Mme le Maire propose de solliciter le financement de l'Etat au titre de la D ETR(Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux) ou DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Le montant approximatif s'élève à 9 605.84 € HT soit 11 527.01 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés

DECIDE DE SOLLICITER le financement de l'Etat au titre de la DETF ou DSIL pour l'obtention d'une subvention

AUTORISE Mme le Maire signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.

MISE AUX NORMES DE L'ELECTRICITE SUR PLUSIEURS BATIMENTS PUBLICS – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la demande de financement de l'Etat au titre de la DETR dans le cadre de la mise aux normes de l'électricité sur plusieurs bâtiments publics. Le montant estimatif est de 6 377.00 € TH (7 652.40 € TTC)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés , après en avoir délibéré,

Decide de solliciter l'Etat pour l'obtention de la DETR dans le cadre de la remise aux normes de l'électricité sur plusieurs bâtiments communaux.



QUESTIONS DIVERSES

➤ **Participation citoyenne** - Réunion tenue le 16 janvier en présence de la Gendarmerie. 14 référents volontaires ont été désignés pour la vigilance et la surveillance de la commune.

➤ **Chaudière de l'école** - lors des vacances de Noël, une défaillance des pompes d'aspiration des granulés a nécessité l'intervention des agents communaux pour l'alimentation manuelle des granulés au niveau de la chaudière afin de pouvoir continuer à chauffer les locaux. Au vu des nombreux incidents survenus sur cette chaudière depuis son installation, un courrier a été fait à l'entreprise SALLEE en charge de son entretien afin de rappeler les devoirs de l'entreprise quant à la maintenance des installations.

➤ **Ecole maternelle** - le sens de circulation des véhicules est à revoir en imposant un cheminement prioritaire. De plus, l'emprise des chicanes de protection sera augmentée.

➤ **Dancing de la Jaille** - Un dossier d'accessibilité de catégorie 3 est en cours. A l'issue de sa validation, les travaux devront être entrepris sous un délai maximum de 3 ans.

Secrétaire de séance- Philippe AROD



EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019

Absents excusés : Pierre-Olivier MACHON donne pouvoir à Christophe VALLA

Annick VINCENT donne pouvoir à

Régine ROIBET

Patrice CLAVASON donne pouvoir à

Jean-Noël FOURNAT

Céline ACTON donne pouvoir à

Philippe AROD

Secrétaire de séance : Christophe VALLA

Début de séance à 19h00

Madame Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier compte rendu du 21 janvier 2019.



Aucune remarque n'étant prononcée, le compte rendu est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame le Maire et après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		329 690,56 €
Part affectée à l'investissement		0
Opérations de l'exercice	550 211,85 €	627 459,41 €
TOTAUX	550 211,85 €	957 149,97 €
Résultats de clôture N-1		329 690,56 €
Résultat de l'exercice Année N		77 247,56 €
RESULTATS DEFINITIFS fin 2018		406 938,12 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Libellés	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		125 128,78 €
Opérations de l'exercice	160 358,16 €	122 790,43 €
TOTAUX	160 358,16 €	247 919,21 €
Résultat de clôture		125 128,78 €
Résultats de l'exercice Année N	37 567,73 €	€
Reste à réaliser	359 620,00 €	136 842,00 €
Totaux des RAR	222 778,00 €	
RESULTATS DEFINITIFS Fin 2018		87 561,05 €
RESULTATS 2018 DES 2 SECTIONS		494 499,17 €
RESULTAT DE CLOTURE FIN 2018 (avec Résultat des Restes A Réaliser)		271 721,17 €

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par 14 voix pour et une abstention :

- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Madame le Maire soumet à l'avis du conseil municipal le Compte de Gestion du budget de la commune pour l'exercice 2018 établi par Madame la Trésorière de Romans-Bourg de Péage.

Il précise que ce Compte de Gestion concorde rigoureusement avec le Compte Administratif, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, et présente, les chiffres suivants :



Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif 2018 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DECLARE QUE** le Compte de Gestion du budget principal de la Commune, dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur de la Trésorerie de Romans Bourg de Péage, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître : Résultats du budget 2018 de la commune

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel :	
Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure	125 128,78 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	329 690,56 €

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de	37 567,73 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	77 247,56 €

<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser	
En dépenses pour un montant de	359 620,00 €
En recettes pour un montant de	136 842,00 €

<u>Besoin net de la section d'investissement</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à	135 216,95 €

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

<u>Compte 1068 :</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	135 216,95 €
<u>Ligne 002 :</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	271 721,17 €

VOTE DES SUBVENTIONS 2018

En vue de la préparation du budget primitif 2019, Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de fixer les subventions versées aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide de verser aux différentes associations les subventions suivantes :



Subventions aux Associations	B.P. antérieur	Réalisations 2018	Vote BP 2019
	4 558,00 €	5 083,24 €	€
Comité des fêtes de Jaillans	1 160,00 €	1 685,24 €	2 000,00 €
Reliquat subvention 2017	478,00 €	478,00 €	
ASSOCIATIONS LOCALES			
Les amis de Jaillans	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Club des Boutons d'Or	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Le sou des écoles	200,00 €	200,00 €	200,00 €
APE Maternelle de l'Ecançière	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Que JAILLANS SCENE	0	0	0
ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES			
Rugby Club Eymeux	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Bibliothèque municipale	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Espérance Hostunoise	150,00 €	150,00 €	150,00 €
ASSOCIATIONS AUTRES : SANTE			
Vaincre la Mucoviscidose	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Centre Léon Bérard	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Paralysés de France	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Sclérosés en plaque	50,00 €	50,00 €	50,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS			
Familles rurales (fonctionnement)	770,00	770,00 €	770,00 €
ADMR	250,00 €	250,00 €	300,00 €
Amicale Amicale du personnel du canton	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Resto du cœur	50,00 €	50,00 €	50,00 €
FNACA	50,00 €	50,00 €	50,00 €
ONAC Bleu et de France	50,00 €	50,00 €	50,00 €
EL CONDOR	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Salon du livre Chatillon St Jean	50,00 €	50,00 €	50,00 €

Le conseil municipal prend une délibération pour l'augmentation de la dotation affectée au Comité des Fêtes de Jaillans par 9 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions :

06-2019 – AMENDE DE POLICE 2019

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons perçue en 2018 les amendes de police d'un montant de 2 000 € pour un aménagement de sécurité Route de Serne et Route des Mas.

En 2016 également, le Conseil Départemental a accordé, à la commune de Jaillans, une subvention de 2 000 € au titre des amendes de police en vue de la création d'un aménagement de parking et accès handicapés.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une enveloppe financière qui correspond au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire et qui est répartie au prorata des

amendes émises sur le territoire de chaque collectivité au cours de l'année précédente.

L'instruction des dossiers est confiée au Conseil Départemental de la Drôme.

Peuvent bénéficier d'une subvention au titre de cette enveloppe toutes les collectivités de moins de 10 000 habitants du département, qu'il s'agisse de communes ou de groupements qui ont compétence intégrale en matière de voirie, de transports en commun et de stationnement.



Pour cette année, Madame le Maire informe que des travaux d'aménagement d'un plateau traversant rue de l'orée du village et place PMR Mairie sont à réaliser et sollicite donc le Département de la Drôme au titre des amendes de police pour la réalisation de ce projet.

Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, légalement représentés et après en avoir délibéré :

- **DECIDE de solliciter** le Département de la Drôme au titre de l'enveloppe cantonale des Amendes de police 2019 pour l'aménagement d'un plateau traversant rue de l'Orée du Village par la pose d'un ralentisseur en enrobé et place PMR Mairie.

- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce dossier.

CONTROLE DES PEI (POINT EAU INCENDIE): CHOIX DU PRESTATAIRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est tenue dans l'obligation de faire réaliser les contrôles techniques obligatoires des PEI tel que défini à l'I.2.1.C ET à l'IV.2 DU RDDEI. Le SDIS quant à lui réalise les reconnaissances opérationnelles telles que défini à l'IV.3.1 du RDDECI.

Monsieur Jacky Dillmann a consulté plusieurs organismes pour le contrôle des PEI.

Madame le Maire demande l'avis du conseil sur les offres de prix reçus en mairie et le choix du prestataire qui sera chargé d'effectuer le contrôle sur les PEI

Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de choisir l'offre de la société « ExpeDECI » pour un montant **520 € TTC**,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

APPROBATION CONVENTION 2018-2022 RELATIVE AUX MERCREDIS LOISIRS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS « KID O'MINO »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la nouvelle organisation scolaire depuis la rentrée 2018 avec le retour à la semaine de 4 jours, le jour du mercredi devient un temps périscolaire.

Suite à cette nouvelle organisation et par rapport aux attentes des familles du territoire des 5 communes (Beauregard-baret, Eymeux, Hostun, Jaillans et la Baume d'Hostun), l'association Familles Rurales a

décidé d'ouvrir son centre Kid O'Mino les mercredis et cela avec le soutien des 5 communes qui s'engagent à participer en fonction du nombre d'enfants et d'heures de présence. Ce dispositif s'appelle « Mercredis Loisirs ».

Une nouvelle convention « **Mercredis Loisirs** » entre les cinq communes fixant l'organisation et les modalités financières a été rédigée pour la période **2018 – 2022**, ainsi qu'une convention de partenariat entre l'Association « Familles Rurales de Jaillans et des communes avoisinantes » et la CAF. Cette dernière permettrait d'obtenir une prestation de service d'environ 45% sur cette nouvelle action.

Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de participer au financement des « Mercredis Loisirs » par la rédaction d'une convention qui précise les clés de répartition en tenant compte de la participation de la CAF

- **DIT que** la commune de JAILLANS s'engage pour la période 2018-2022

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention 2018-2022 relative aux « **Mercredis Loisirs** » de l'accueil de loisirs « **KID O'MINO** » et tout document se rapportant à ce dossier.



QUESTIONS DIVERSES

➤ **Création d'une nouvelle association communale** – Cet atelier est animé au sein de notre commune par M. Daniel MUNIER.

➤ **Arrêt de bus –Atribus école** – l'arrêt actuel situé au niveau du rond-point de l'école primaire, n'est pas satisfaisant en l'état compte tenue du nouveau gabarit des cars de ramassage scolaire, en attendant une prise de décision par Valence Romans Agglo. Un essai de dépose minute des enfants sera réalisé à l'entrée de la place Granet au niveau de la zone 30.

Organisation Grand Débat des 5 communes (Jaillans-Hostun- La Baume d'Hostun- Barbières-Meymans) – A l'initiative des 5 communes, un rapprochement des communes est proposé et un débat est proposé en ce sens le jeudi 7 mars à 18h30 à HOSTUN (salle des fêtes).



CONSEIL MUNICIPAL DU 17
DECEMBRE 2018

DECLARATION PREALABLE

M. Denis ROUGET – 185 chemin des Vernets – Création d'une clôture avec muret de 0.50 cm.

M. Daniel MUNIER -195 route de Truchet – Création d'un mur de séparation de propriété d'une hauteur de 1.70.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2019

PERMIS DE CONSTRUIRE

✓ M. Jean-Paul CARA-170 rue de Musan- surélévation et création de 3 chambres d'hôtes.

DECLARATION PREALABLE

✓ M. Jean-Marie GIE – 355 chemin d'Arthemmonay – réfection toiture.

✓ M. Walid RAHMOUNI – 30 chemin des Bois – Aménagement du garage existant en chambre.

✓ M. Eddy PELETEIRO – 450 chemin des Acacias- Création d'une fenêtre et élargissement d'une fenêtre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019

PERMIS DE CONSTRUIRE

✓ M. Jean-Paul MARTINEZ- 90A chemin des Bois- Construction maison individuelle.

✓ Mme Anne-Marie JAMONET- 205 chemin de Gris Palot-Création de 2 logements dans bâtiment agricole.

DECLARATION PREALABLE

✓ VALENCE ROMANS HABITAT – le Clos des Muriers- l'Ecançière- projet de division parcellaire en deux lots.

CERTIFICAT D'URBANISME

✓ Me Cécile RISSOAN HELLINE – 335 chemin du Prieuré- Les Blés Dorés.

Permanence
Adjoint à
l'urbanisme

Sur rendez-vous.au
04 75 47 76 54



Site internet de la commune

La commune dispose d'un site internet sur lequel vous pouvez trouver toutes les informations mises à jour régulièrement.

www.jaillans.fr

N'hésitez pas à le consulter.

Mars 2019

AGENDA



Fête des Laboureurs :

Samedi 2 mars -22h -
soirée Clubbing – Salle ERA.

Dimanche 3 mars

♣ **9 h -Messe traditionnelle** –Eglise Ste Marie de JAILLANS.

♣ **11 h - réception des bugnes** chez les Présidents (Richard et Valérie PEYSSON)

♣ **17 h - spectacle de danse au dancing de la Jaille** suivi d'un bal gratuit animé par DJ Fred.

Lundi 4 mars :

♣ **12 h 30 - banquet traditionnel – salle ERA.**

♣ En soirée- soupe à l'oignon - dancing de la Jaille.

Mardi 5 mars -20 h 30 bal masqué primé-ERA.

Mercredi 6 mars-19h30- salade de croupes – Salle ERA.

Jeudi 7 mars – 18h 30- Grand Débat –Salle des Fêtes d'HOSTUN- inscription en mairie jusqu'au 5 mars.

Vendredi 8 mars- 20h30 – le groupe GOLDMEN en concert – Dancing de la Jaille-Les tubes de Goldman (show 100% live) places limitées.

Samedi 16 et dimanche 17 mars – ADMR- journées fleurs.

Dimanche 17 mars 2019 Salle ERA – JAILLANS - de 9h à 16h - Salon des collectionneurs de fèves des rois
Renseignements et réservation au 06.37.58.38.82.

Lundi 18 mars -16h30- ERA-Club des Boutons d'Or-réunion d'information sur toutes sortes d'arnaques. ..

Mardi 19 mars – 18 h 30 - FNACA- LA BAUME D'HOSTUN - Cérémonie du souvenir et du recueillement du 19 mars 1962 commémorant le cessez-le-feu mettant fin à la guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc.

Mercredi 20 mars- de 14h à 16h30- place Granet-vente de composteurs-Valence Romans Agglo

Samedi 23 mars –20 h -Salle ERA- Soirée Théâtre- Entrée gratuite - Participation au chapeau. Écrite avant la loi VEIL, *Légère en Août* explore le sujet toujours actuel de la gestation pour autrui. Le spectateur est interrogé et porté par la légèreté, voire l'humour d'une écriture forte. Cinq mères porteuses, de souvenirs, de révolte et d'espoir. Une directrice de maternité. Six vies. Texte de Denise BONAL. Mise en scène Catherine CORJON.

Samedi 30 mars : Familles Rurales -Bourse vêtements printemps/été – 8 h 30-12h- Salle ERA de JAILLANS

Avril 2019

Lundi 8 avril : Salle ERA- Club des Boutons d'Or-Concours de coinche.



❖ **SPECTACLE-CONFERENCE HUMORISTIQUE « Etre Parent, mieux en rire ! » (Réservé aux adultes)**
Vendredi 8 mars 2019 Salle ERA – JAILLANS à 20h

Tout y passe : accouchement, fratrie, épuisement, choix éducatifs, le regard de l'autre, accueil des émotions... Un moment à la fois pour rire et pour réfléchir ensemble à « quel parent avons-nous envie d'être pour nos enfants ? »
 Gratuit

❖ **SALON DES COLLECTIONNEURS DE FEVES DES ROIS**
Dimanche 17 mars 2019 Salle ERA – JAILLANS de 9h à 16h

Renseignements et réservation au 06.37.58.38.82
 Entrée Gratuite

❖ **BOURSE AUX VETEMENTS ENFANTS PRINTEMPS-ETE & PUERICULTURE**

Salle ERA - JAILLANS
Dépôt des listes : Vendredi 29 mars 2019 de 15h à 19h.
Vente des articles : Samedi 30 mars 2019 de 8h30 à 12h

Retrait des listes pour les déposants au relais familles ou par mail relaisfamille26@wanadoo.fr

❖ **SOIREE HYPNOSE « Sirius Hypnose revisite la Télé »**
Samedi 30 mars 2019 Salle ERA – JAILLANS à 20h30

Venez vivre un voyage à la frontière entre rêve et réalité ! Serez-vous acteur ou spectateur ?
 Billetterie sur place ou réservation au 06.16.63.16.61
 Tarif : 12€ (gratuit pour les enfants jusqu'à 11 ans)

❖ **ANIMATION LUDOTHEQUE « CHASSE AUX ŒUFS »**
Samedi 13 avril 2019 au parc municipal – EYMEUX- De 14h30 à 17h30

Venez partager un moment convivial et retrouvez la poule d'Or !
 Ouvert à tous.



Le Club des Boutons d'Or

Planning des prochaines activités

18 mars – Salle des Fêtes – 16 h 30 réunion d'information sur toutes sortes d'arnaques. Toute personne intéressée par le sujet est cordialement invitée.

8 avril – salle des Fêtes- Concours de coinche

Du 02 au 6 septembre- Voyage du club.



Séjour à Lou Riou A ST TROPEZ dans une maison familiale.

Au programme :

- Visite en bateau des calanques de l'Esterel.
- Découverte de jolis villages tels que

RAMATUELLE



GASSIN,



GOURDON



Si vous êtes intéressés :
Tél 06 79 05 08 48

Estrella & Agua music et la commune de Jaillans *présentent* :



Concert *Illuminations* en trio

Jaillans (F)

Église Sainte-Marie (XII^{ème} s.)

Vendredi 24 mai 2019 - 20:00

avec

Samuel CATTIAU, contre-ténor

Quentin DUJARDIN, guitare

Matthieu SAGLIO, violoncelle

Les très belles voûtes romanes de cette église du XII^{ème} s. accueilleront ce nouveau répertoire musical. Au pied du massif du Vercors, l'église de Jaillans est un édifice roman caractéristique de la région du Royans et de la basse vallée de l'Isère.

Réserver maintenant

Nombre de places limitées, entrée le jour du concert
sous réserve de places disponibles

15€ - Tarif plein

12€ - Tarif réduit (16-18 ans, demandeur d'emploi, personne
à mobilité réduite)

8€ - Tarif enfant (-16 ans)

Concert à 20:00

Ouverture des portes : 19:30 - PLACEMENT LIBRE

Renseignements :

Mairie de Jaillans : +33 (0) 4 75 48 83 99

@ : [Estrella music](#)

Lieu du concert :

26300 Jaillans - France



Photos © Valérie Nagant, Mairie de Jaillans

Ecole Maternelle de l'Écancière



Service périscolaire selon vos besoins
Garderie de 7h 30 à 8h10,
de 11h45 à 12h30,
de 16h15 à 18h30
Service de restauration sur inscription
(possible par internet)

Une école pour grandir ensemble:

- **Activités motrices quotidiennes**
- **Ouverture culturelle**
- **Chorale d'école**
- **Portes ouvertes**
- **Activités Pédagogiques**
Complémentaires avec accord familial
- **Rendez-vous personnalisés deux fois par an**
- **Travail de liaison avec les écoles des villages**

Semaine de 4 jours

Horaires:

8h 30-11h45

13h30-16h15

*Accueil 10 minutes avant
l'horaire d'entrée*



**Association de parents
d'élèves dynamique**





06 43 11 87 90
Demandez Fred ou Ophélie
www.dancing-jaille.com

La boîte de ceux qui n'aiment pas les boîtes

Établissement réservé aux plus de 30 ans

Tenue correcte exigée

Horaires et jours d'ouverture

Jeudi après-midi de 14 h 30 à 19 h

Thés dansants Rétro variétés avec orchestre ou DJ

Entrée 12 € + 1 conso + 1 goûter

Vendredi de 21 h 30 à 1 h

1^{er} vendredi - Soirée Latine

2^{ème} vendredi - Soirée Tango cool

3^{ème} vendredi - Soirée Rock'n Roll

4^{ème} vendredi - Alternance

Samedi de 20 h 30 à 23 h (hors spectacles)

Toutes danses de salon

Samedi de 23 h 00 à 3 h 00

Ambiance 80 (Disco, Funck, Madison, Dance, etc.)

Dimanche après-midi à partir du 3 février

de 14 h à 18 h30 – danse de salon et Rétro variétés

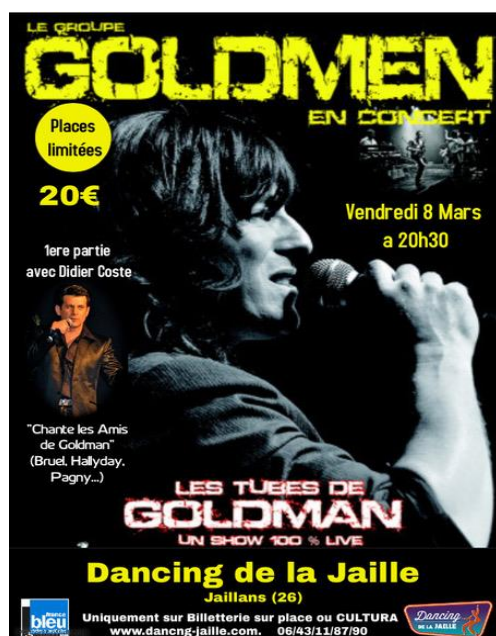
Vendredi 8 mars 20 H 30

Les tubes de GOLDMAN un show 100% live avec le

groupe GOLDMEN - places limitées-

Billetterie sur place ou Cultura

www.dancing.jaille.com 06 43 11 87 90



Mars

*Ah ! Que mars est un joli mois !
C'est le mois des surprises.
Du matin au soir dans les bois,
Tout change avec les brises.*

*Le ruisseau n'est plus engourdi ;
La terre n'est plus dure :
Le vent qui souffle du midi
Prépare la verdure.*

*Le rossignol n'est pas venu,
Rempli de douces notes,
Mais déjà sur le hêtre nu
Résonnent les linottes.*

*Par-dessus la haie en éveil,
Fier de ses fleurs écloses,
On voit le pêcheur au soleil
Ouvrir ses bourgeons roses.*

*Gelée et vent, pluie et soleil,
Alors tout a ses charmes ;
Mars a le visage vermeil
Et sourit dans ses larmes.*

Alfred de Musset



2 / 3 / 4 / 5

Mars

2019

Jaillans

FÊTE DES LABOUREURS



Présidents 2019 : Valérie et Richard Peysson

Vices présidents : Elodie et Stéphane Peysson

Assesseurs : Candie et Sylvain Dillenseger

Bacchus : Christelle et Stéphane Maret

Samedi 2

- 22h00 Soirée CLUBBING Animée par GMS PROJECT

Dimanche 3

- 9h00 Messe à l'église de Jaillans
- 11h00 Réception chez les Présidents
- 17h00 Démonstration de Danse avec DSD au Dancing de la Jaille
- 18h00 Bal Gratuit à la Jaille

Lundi 4

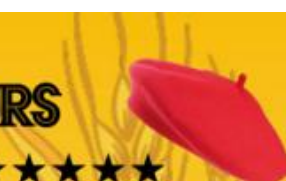
- 12h30 Banquet Populaire Servi par Les traiteurs du Rovaltain
- 21h00 Soupe à l'Oignon Dansante (Dancing)

Mardi 5

- 20h00 Bal Masqué Gratuit et primé (Salle des fêtes)



Fête Foraine au centre du Village



Plus d'informations et d'images
Sur le site internet : www.jaillans.fr

Comité de rédaction : Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT,

Impression et distribution par nos soins.

Préservez l'environnement
Inscrivez-vous à la newsletter sur le site internet
et restez connecté à votre village

